



# Il y a un avenir pour la série ST2S

3<sup>e</sup> série de la voie technologique avec ses 25300 élèves inscrits en terminale, la série ST2S a toujours eu une place particulière dans l'Éducation nationale : une section principalement de filles... petit à petit avec la massification... de filles issues de l'immigration notamment dans les grandes agglomérations préparant à des métiers typiquement féminins selon les représentations communes et des professeurs essentiellement féminins. Et d'une certaine façon, sa réputation en a pâti. Ce n'est pas par hasard si le BTS SP3S et l'agrégation n'ont été créés que très récemment. De la série F8 à la série ST2S en passant par la série SMS, elle a été en permanence contestée dans son existence et son identité.

Et, pourtant, elle a rempli depuis toujours une mission irremplaçable, avec les autres séries de la voie technologique. Elle a participé à la démocratisation de l'accès au baccalauréat notamment pour les filles. Elle est par ses contenus de formation originaux une des spécificités du système éducatif français. Partout, en Europe, les formations du domaine sanitaire et social relèvent de l'enseignement supérieur.

C'est une formation scientifique qui s'appuie sur un équilibre entre les disciplines qui relèvent des sciences biologiques et médicales et des sciences sanitaires et sociales, lui conférant une culture commune « médico-sociale » servant de substrat à une palette de métiers du domaine sanitaire, social et éducatif.

Et du point de vue de l'emploi, chacun sait que les organismes sanitaires et sociaux ont des besoins sans précédent en personnels qualifiés.

Donc, toutes les qualités pour que cette série soit confortée et développée.

La rénovation du bac SMS aujourd'hui ST2S s'est faite en 2006 avec l'approbation de la profession qui considérait qu'il fallait en faire un diplôme de poursuite d'études mais en maintenant la démarche technologique pour permettre aux élèves tels qu'on les accueille en seconde d'obtenir le baccalauréat.

Les collègues avec le Snes avaient, à ce moment là, formulé des critiques sur les contenus, contre la suppression de certains enseignements, la disparition du stage et de la préparation aux concours.

En 2010, alors qu'il aurait fallu procéder à une évaluation de la rénovation engagée en 2006, le ministère met en place sans concertation la réforme du lycée en seconde avec un enseignement d'exploration « santé social » d'1h30 qui dénature l'entrée dans la série ST2S, une réduction des horaires en Première et Terminale et un réaménagement des contenus qui empêche que se déploie la démarche technologique.

Aujourd'hui, le nouveau bac ST2S prend forme et si a été appréciée l'évaluation des travaux d'Activités Interdisciplinaires, une fois de plus, des amendements ont été formulés sur les nouvelles épreuves (par ex le renoncement au CCF ou au moins l'inversion des coefficients...) dont le Ministère et l'Inspection Générale n'ont pas tenu compte malgré l'avis négatif du CSE.

La cerise sur la gâteau a été avec la mise en place du bac professionnel ASSP la suppression de classes ST2S et de postes cette année dans un grand nombre d'académies (Grenoble, Créteil... ) et qui va se poursuivre l'an prochain ; l'ensemble s'apparentant parfois à un véritable plan social. La seule solution envisagée par l'administration est la « reconversion » des professeurs de STMS (série ST2S) en bac professionnel ASSP au mépris de leur qualification et de celle des collègues de LP.

Cette politique concerne aussi les autres série technologiques (STI2D, STMG...) car elle remet en cause le fondement même de la voie technologique qui doit être dénoncée à tous les niveaux. C'est ce à quoi s'emploie le Snes depuis plusieurs années pour qu'enfin le ministère entende la profession pour un maintien et un renforcement du caractère technologique de nos séries.



**Pour cela, nous avons besoin de la mobilisation de tous les collègues !**



## LA MISE EN PLACE DE LA REFORME : LES DIFFICULTES

### Des contenus de programmes ambitieux, dénués de sens pour des lycéens par une absence d'approches concrètes de thèmes sanitaires et sociaux

La réforme de la série ST2S en 2006 et sa « rénovation » en 2012 affiche comme volonté d'élever le niveau des élèves notamment pour accéder aux études supérieures ; affichage louable si ce cycle terminal permet à tous les élèves de réussir. Or, les programmes plus transversaux ont occulté l'esprit même de la série et son attrait technologique. On demande à des lycéens de 17 ans d'être capables d'identifier les grands principes modélisant les politiques de santé publique, de protection sociale et d'action sociale. Sept ans après, sans bilan national qui aurait permis de construire des pistes d'amélioration, les programmes de Première et de Terminale présentent dans l'ensemble les mêmes contenus mais avec des modalités pédagogiques différentes : les TD ou TP ont disparu au profit d'Activités Technologiques guidées dont les horaires sont le plus souvent décidés par les chefs d'établissement. Les pôles cognitifs sont toujours présents avec quelques allègements mais en Première est introduit le pôle « Protection Sociale », contre l'avis des collègues qui pensent que les élèves vont avoir de grandes difficultés à restituer, retenir et maîtriser un tel savoir jusqu'au bout du cycle terminal. Cela fragilise la construction de la culture médico-sociale pour une majorité des lycéens.

Le Snes a toujours demandé de conserver la spécificité du bac technologique ST2S, c'est-à-dire des contenus disciplinaires axés sur des champs technologiques et la dynamique pédagogique y afférente avec les moyens horaires et les modalités permettant aux élèves de se les approprier.

#### Enquête « la série ST2S, état des lieux » :

Nous avons déjà lancé en 2012 un mini-sondage auprès des collègues sur la situation de la série ST2S dans leur établissement. Les premiers résultats (organisation des niveaux, effectifs, volumes horaires pour les GER...ensemble très hétérogène et source d'inégalités, première conséquence de la réforme du lycée) incitent le Snes à poursuivre en 2013 cette investigation à l'échelon national avec un cadre plus formel. Nous comptons sur les collègues pour mener à bien ce travail collaboratif.

#### L'évaluation du bac ST2S, les nouveautés : épreuve anticipée au fonctionnement inégal, développement du CCF, des exigences sans tenir compte du niveau des élèves

Les AI sont enfin une épreuve anticipée en première ST2S. C'est ce que réclamait la profession. Mais l'institution n'a tenu aucun compte des revendications concernant leur organisation et leur évaluation. La charge essentielle est supportée par les professeurs STMS : augmentation du nombre de réunions de coordination, organisation de l'épreuve par les collègues eux-mêmes et non par l'Administration... L'ensemble n'étant naturellement pas rémunéré dans la plupart des lycées.

**L'application des nouvelles épreuves technologiques** : épreuve écrite, épreuve de BPH et projet technologique en 2014. Si les deux premières ne changent pas vraiment, l'épreuve projet technologique, ambitieuse, inquiète les collègues.

Le Snes a rappelé à la Dgescio le rejet par le CSE en mai 2012 du tableau des épreuves en raison notamment de l'introduction du contrôle en cours de formation (CCF) pour des épreuves à si fort coefficient. Si l'épreuve s'appuie sur le programme de méthodologie en terminale, sa mise en œuvre rend perplexe par le temps affiché (40H ajoutées aux 80H de méthodologie et 130 h de STSS), le cadrage flou ou à construire par les professeurs eux-mêmes, l'introduction de la BPH dans de la méthodologie de projet. De même, les modalités d'évaluation sont aussi source d'inégalités puisqu'à nouveau on a recours à l'utilisation des viviers internes de collègues. Il est essentiel qu'une évaluation puisse se faire à l'issue du Bac 2014.

Le Snes a fait des propositions pour améliorer la qualité de ces épreuves à la DGESCO et à l'Inspection générale : il faut prendre le temps de construire des épreuves correspondant à la spécificité technologique de la série et permettre ainsi aux élèves de réussir.

Cela implique aussi une remise à plat des contenus, des modalités des programmes, des horaires dès la seconde mais aussi en première et terminale en stoppant les effets néfastes de la réforme du lycée en cours. Le ministère doit entendre ces revendications.

### **La seconde : l'enseignement d'exploration « Santé Social », un leurre plutôt qu'un sas d'orientation pour la série ST2S !**

Trois ans après la mise en œuvre de l'EDE "Santé Social", les collègues de STMS et de Bio-physiopathologie investis dans cet enseignement font état de gâchis disciplinaire : deux disciplines tant bien que mal associées au sein d'un volume horaire de 1H30 (avant la réforme du lycée un volume horaire dévolu était de 6 heures ), un suivi pédagogique plus ou moins régulier de groupes d'élèves aux effectifs allant de 15 à 30 élèves en fonction des modalités d'organisation et les moyens de l'EPL... Le saupoudrage dénoncé par le Snes n'en est que plus criant. Pour ces élèves, cette découverte des champs disciplinaires, puisque c'est le nom qu'il faut donner à cette potentielle entrée au sein du cycle terminal ST2S, ne permet pas, en si peu de temps, d'identifier avec clarté connaissances, méthodes associées, études et professions s'y rattachant, composantes clés de la construction d'une culture médico-sociale.

Cet enseignement tel qu'il est proposé fragilise l'orientation dans la voie technologique par son illisibilité et pénalise de fait la série ST2S.

Le Snes dénonce le délitement du caractère national des formations dès la seconde créant de fortes inégalités entre lycées. Ce sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants qui en pâtissent.

#### **Enquête « Devenir des élèves ST2S » :**

Le Snes, en tant que personnalité qualifiée au sein de la 20<sup>e</sup> CPC du secteur sanitaire, social et médico-social, a fait état en avril dernier d'un manque de visibilité de la poursuite d'études des élèves de la série technologique « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) au regard de la réforme du lycée en 2010 et de la réforme du baccalauréat professionnel en 2011. Il a demandé qu'une étude soit commandée auprès d'organismes publics (CEREQ ou DEPP) pour connaître le devenir de ces élèves.

**En attendant que le ministère se décide, le syndicat lancera dès 2013 une enquête nationale de son côté et compte sur les collègues pour faire remonter les informations.**

### **La concurrence entre le bac professionnel ASSP et le Bac ST2S : grande manipulation ?**

La mise en place du bac professionnel a tari de fait le recrutement des élèves issues de BEP Carrières sanitaires et sociales en Première ST2S et a entraîné dans de nombreuses académies, des suppressions de classes et de postes et une pénurie de professeurs de SMS en LP

Cette situation n'est pas une fatalité : elle est le résultat d'une politique ministérielle délibérée avec

- La mise en place du bac professionnel à 3ans
- la transformation systématique des sections de BEP (2ans) en Bac professionnel (3 ans)
- la réforme du lycée avec la réduction des horaires en seconde, en première et terminale dans les disciplines technologiques

Le bac professionnel ASSP et le bac ST2S s'ils rayonnent sur la même sphère sanitaire et sociale ne sont pas concurrents : des contenus de formation différents et des débouchés différents.

Faut-il rappeler que le bac professionnel comme son nom l'indique est un diplôme professionnel qui doit conduire à l'emploi de niveau IV. Le bac ST2S est un bac technologique qui conduit à une poursuite d'études au niveau III ou II.



Mais une fois de plus, les pouvoirs publics n'ont pas tenu leurs engagements : la mise en place du bac professionnel ASSP devait permettre à ses titulaires avec un ou deux modules complémentaires d'accéder aux diplômes d'aide-soignant et d'auxiliaire puéricultrice revalorisés au niveau IV dans la logique de la reconnaissance du diplôme d'infirmier-e au niveau licence.

Les secteurs professionnels du secteur et le ministère de la santé se font tirer l'oreille (on comprend bien pourquoi !) et les bacheliers professionnels avec leur niveau IV doivent accepter de passer un concours pour accéder à des emplois rémunérés au niveau V.

On comprend mieux ainsi le turn-over de ces personnels en maison de retraite par exemple et le discours de certains dans l'Éducation nationale qui pour vendre le bac professionnel aux élèves de troisième leur font miroiter la profession d'infirmier-e.

Nous pensons qu'il y a la place pour les deux diplômes du point de vue des formations et des emplois : trop d'élèves aujourd'hui sortent du système éducatif sans diplôme et sans qualification pour qu'il n'y ait pas le vivier pour les deux diplômes.

Toutes les études prospectives d'emplois montrent comme l'enquête de la DARES publiée en 2012 que le secteur de soins et d'aide à la personne est particulièrement dynamique et peu soumis aux évolutions structurelles : « *Aides à domicile, aides-soignants et infirmiers figureraient ainsi parmi les métiers qui gagneraient le plus d'emplois à l'horizon 2020, avec près de 350 000 créations nettes en dix ans* »

Il faut donc en finir avec cette concurrence construite artificiellement et conduire une politique de la formation et de l'emploi qui correspondent aux besoins des jeunes et de la société dans le cadre d'une augmentation des qualifications dont a besoin le secteur sanitaire et social et d'une revalorisation des rémunérations pour les professionnels.

### **Recrutement des élèves : le grand n'importe quoi d'Affelnet !**

Dans le prolongement des Enseignements d'Exploration de seconde, *l'organisation des flux d'élèves avec Affelnet* pose aussi problème et n'aura créé qu'une chose : instaurer un décalage entre le niveau d'exigences requis et celui des élèves admis en 1ère ST2S. On constate des faiblesses multiples : culture générale fragilisée, culture médico-sociale inexistante, désappointement et démotivation des élèves arrivant après l'expérience des EDE.

C'est vers la mi-juin en général que sont connues les orientations vers la série ST2S : des familles apprennent que la première ST2S au sein du lycée d'origine n'est pas obtenue et devront attendre d'avoir une place effective ou bien accepter de faire à nouveau changer d'établissement leur enfant, pire en cas de refus définitif, faire redoubler l'élève alors que tout le monde sait que le redoublement n'est plus considéré par l'Administration comme une solution pour mieux réussir.

Les conséquences sont doubles : une réduction des flux vers la série ST2S associée à une politique des classes à 24 élèves massivement développées par les académies et une orientation mal vécue par beaucoup d'élèves.

### **La poursuite d'études et la préparation aux concours ? remise à plat nécessaire**

La poursuite d'études reste pour les élèves de terminale ST2S un chemin d'obstacles ... En dehors des BTS ESF et SP3S, d'un BTS en analyses biologiques médicales ou d'un DTS manipulateur radiologie qui sont très sélectifs, les élèves qui choisissent de poursuivre dans le domaine sanitaire et sociale doivent dès le début de l'année de Terminale s'inscrire et se préparer à des concours sociaux ( assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé) ou sanitaires essentiellement aux concours en Institut de soins Infirmiers (IFSI).

Les autres formations impliquent souvent une préparation aux concours (psychomotricien, ergothérapeute ...) privées et coûteuses inaccessibles à bien des élèves et leurs familles.

Les heures de préparation aux concours incluses dans l'année de terminale du bac SMS ont disparu puisque les concepteurs du bac ST2S ont considéré que la philosophie de la réforme permettait aux élèves d'être préparés aux concours paramédicaux et sociaux. Parallèlement, existaient des préparations post bac dans toutes les académies : celles ci dans la même logique ont été supprimées laissant le terrain libre aux préparations privées à prix prohibitifs.

La réalité ne leur a pas donné raison : ainsi petit à petit, sous l'impulsion de l'inspection régionale, les établissements se sont dotés de préparation aux concours pour l'essentiel IFSI associé à un partenariat avec un IFSI local ou relevant de l'AP-HP .

Des bilans sont faits chaque année par les IA-IPR... il semble qu'il y ait environ une dizaine d'élèves par établissement qui accèdent au concours IFSI sur environ 20 à 25 inscrits. Mais, nous aimerions avoir un retour précis de ce dispositif.

Le Snés lors de la dernière réunion de la 20e CPC a demandé une enquête effectuée par le CEREQ sur le devenir des bacheliers ST2S puisque aucune étude n'a été produite depuis la mise en œuvre de la réforme. A suivre...

Cette question de la poursuite d'études pour les bacheliers ST2S doit être une préoccupation urgente de notre administration et pourrait faire l'objet d'un groupe de travail au niveau national. Le Snés a des propositions à faire dans ce domaine, notamment en créant au sein du service public des préparations aux concours paramédicaux et sociaux pré et post bac.

### **L'emploi menacé en série ST2S et remise en cause de la qualification des professeurs**

30 postes STMS supprimés dans l'académie de Créteil entre 2014 et 2015 ! Cette situation alarmante dénoncée par le Snés dès 2010 depuis la réforme du lycée et celle de la voie professionnelle préfigure les mêmes « plans sociaux » orchestrés dans d'autres académies telles que Grenoble, Rennes, Besançon, Lille... Le ministère et surtout ses administrations rectorales s'entêtent à proposer aux collègues ayant un CAPET, victimes d'une mesure de carte scolaire, un service en bac professionnel ASSP.

Une fois de plus, l'administration fait fi de la qualification des enseignants qu'ils enseignent en bac ST2S ou en bac professionnel. Quiconque connaît les contenus d'enseignement de ces deux diplômes peut constater les grandes différences concernant le niveau des savoirs, l'approche didactique centrée en ST2S sur l'analyse et la synthèse, ni les mêmes finalités.

Les professeurs de STMS n'ont pas à subir le manquement de l'Administration face à l'insuffisance de professeurs en Bac pro ASSP ou SPVL et ses choix en terme de carte de formations

Les collègues quand ils ont eu la possibilité de le faire à Créteil, à Grenoble réclament un changement de politique en lien avec les besoins sanitaires et sociaux de la population ces prochaines années : ouvrir toutes les passerelles institutionnelles entre les certifications professionnelles et technologiques et augmenter ainsi le flux d'élèves en 1ère ST2S, créer au sein du service public des préparations aux concours paramédicaux et sociaux pré et post bac. Avoir enfin une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale qui respectera les qualifications des professeurs STMS.

**Communiqué Rentrée 2013 : La vigilance accrue des commissaires paritaires SNES de l'académie de Créteil en juillet a permis aux 15 collègues STMS nouvellement nommés TZR d'être affectés sur des postes ST2S. Cette échappatoire pour l'instant mesuré (rentrée 2014 présentant le risque des mêmes orientations rectorales) est aussi le fruit des collègues qui se sont manifestés auprès de notre syndicat.**

**Dernière minute : Le rectorat de Créteil a à nouveau réuni les collègues de STMS et de biologie le jeudi 10 octobre pour leur exposer les possibilités de mobilité. Les propositions de mobilité, on les connaît. Nous maintenons notre position : les collègues de STMS et de biologie ne doivent pas être affectés en lycée professionnel. Il y a d'autres solutions qui relèvent de la politique académique et/ou régionale.**



## LES PROPOSITIONS DU SNES :

### Sur les structures :

- une option de **3 heures en seconde en STSS et en Biologie**
- des **dédouplements cadrés nationalement en première et terminale (6 heures en STSS)**
- **abonder de trois heures par classe toutes les DHG d'établissement accueillant une série ST2S afin de mieux préparer les élèves de terminale aux concours paramédicaux et sociaux et faire vivre les partenariats avec les instituts de formation sanitaires et sociaux**
- **créer officiellement des préparations aux concours sanitaire et sociaux post bac**
- **Mettre en place des passerelles institutionnelles** pour permettre aux élèves de bac pro ayant un projet de poursuite d'études paramédicales et sociales au niveau III et II d'accéder à la série ST2S

### Sur les programmes :

- un **enseignement Santé et Social en seconde** qui dans son contenu permettra aux élèves de commencer à construire une culture médico-sociale dont ils auront besoin pour affronter les contenus exigeants de la classe de Première ST2S
- une **remise à plat des contenus de première et de terminale en concertation avec les enseignants.**

### Sur le Baccalauréat :

- **Les Activités Interdisciplinaires :**
  - Un cadrage horaire détaché du volume horaire des disciplines concernées
  - Une liste nationale de thèmes permettant des objets d'étude communs aux 3/4 disciplines
  - Des jurys extérieurs
  - Des séances co animées renforçant l'interdisciplinarité
- **L'épreuve Projet Technologique :**
  - Le retrait du CCF
  - Le retrait de la biologie
  - L'affirmation scientifique, technique et pratique de la méthodologie en Sciences Sanitaires et Sociales au cœur de l'épreuve projet
  - Des jurys extérieurs
  - Un bilan de la session 2014 effectué par notre Administration avec consultation des collègues
- **Rémunérations et décharges :**
  - Indemniser les professeurs membre de jurys d'une épreuve de baccalauréat qu'elle soit anticipée ou terminale
  - Financer les heures de concertation et de coordination ou décharger les professeurs à raison de 1 heure par semaine

### Sur les Qualifications :

- Refuser que les collègues de STMS fassent les frais du manque d'anticipation de l'Administration.
- Mettre en place une gestion des personnels concertée et cadrée nationalement en respectant les disciplines de recrutement et les qualifications des enseignants STMS.

### Sur l'avenir de la série :

Ce n'est pas l'objectif du bac professionnel ASSP mais **les politiques rectoriales et ministérielle** qui créent la concurrence avec la série ST2S alors que les débouchés ne sont mêmes pas les mêmes.

Les Ministères de l'Éducation et de la Santé doivent tout mettre en œuvre pour que les titulaires du bac professionnel puissent accéder légitimement à des diplômes revalorisés au niveau IV dans le domaine de la santé et de l'aide à la personne mais aussi **augmenter le flux d'élèves en première ST2S** avec une information pertinente en direction des élèves de troisième différenciant de manière précise et honnête les débouchés du bac professionnel et du bac ST2S

**C'est pourquoi le Snes demande une réflexion d'ensemble de l'Éducation nationale sur la filière sanitaire et sociale (place du bac pro et du bac ST2S) et sur la voie technologique dans son ensemble qui demeure une voie de réussite et de démocratisation pour les élèves.**